

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024
Procès-verbal n° 12-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel - PASCAL René

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Michel) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Étaient absents : RIVAS Natacha – CLEMENT-GUY Laurence

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

1 - Protocole transactionnel avec Monsieur Henri Martin relatif aux sources des Freidières

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe de la présente délibération et conclu entre la commune de Valloire et Monsieur Henri MARTIN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent ;
- de charger Monsieur le Maire à, prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Participation de la Commune de Valloire aux évènements commémoratifs organisés par la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne dans le cadre des 80 Ans de la Libération – Protocole d'accord

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de protocole d'accord à intervenir entre la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, la Commune de La Tour en Maurienne, la Commune de Montricher-Albanne, la Commune de Saint-Julien-Montdenis, la Commune de Villargondran et la Commune de Valloire ;
- de préciser que les crédits nécessaires au remboursement des frais payés par la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne pour le compte de Valloire à hauteur de 275 € sont inscrits au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le protocole d'accord définitif à intervenir sur ces bases et à signer tous les éventuels actes afférents.

3 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023

Affaire reportée.

4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2023

Affaire reportée.

5 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2023

Affaire reportée.

6 - Délégation de service public du bar-restaurant de Thymel – Avenant N° 1 à la convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant 01 au contrat de concession de délégation de service public du restaurant d'altitude « Le Thymel »
- de charger Monsieur le Maire à signer l'avenant en conséquence et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Tarification du service public de transport par navettes touristiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs des transports publics urbains de la commune tels que précisé ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que ces tarifs seront applicables à compter du 01/11/2024.

8 - Budget annexe eau et assainissement 2024 - Décision modificative budgétaire N° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	104 765.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	104 765.00 €	0.00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	246 041.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	246 041.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	207 564.00 €	222 810.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 969.00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.36 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	207 564.00 €	222 810.00 €	0.00 €	3 969.36 €
Total FONCTIONNEMENT	453 605.64 €	352 810.00 €	104 765.00 €	3 969.36 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	135 715.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 715.64 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	135 715.64 €	0.00 €	0.00 €	135 715.64 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	246 041.64 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	246 041.64 €	0.00 €
D-139118 : Autres	0.00 €	3 969.00 €	0.00 €	0.00 €
D-28182 : Matériel de transport	0.00 €	0.36 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	10 162.00 €	0.00 €
R-281311 : Batiment d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 162.00 €
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 547.00 €
R-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	167 113.00 €	0.00 €
R-281531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 068.00 €
R-281532 : libellé non renseigné	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 472.00 €
R-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	30 289.00 €	0.00 €
R-281561 : libellé non renseigné	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 561.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	3 969.36 €	207 564.00 €	222 810.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	36 666.28 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	36 666.28 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	135 715.64 €	3 969.36 €	490 271.92 €	358 525.64 €
Total Général		-232 541.92 €		-232 541.92 €

9 - Projet de travaux en forêt communale – Demande de financement auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF AURA) dans le cadre de l'appel à projet 2024 pour aider au confortement des peuplements ayant fonction de protection contre les risques naturels

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet et son budget estimatif,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible pour la réalisation des travaux subventionnables (AAP 2024 de la DRAAF AURA)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

10 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessous :

- Vente d'un local d'activité de 48 m² dans une résidence située Chef-lieu (Eden-Val), sur un terrain cadastré D 1963 d'une superficie de 1489 m².

- Vente d'un chalet de 92.76 m² situé rue de la Soupière sur la parcelle cadastrée J 831 d'une superficie de 473 m² (parcelle en cours de division surface totale 970 m²).
- Vente d'un appartement de 63.10 m² + une place de stationnement + un garage et un casier à ski dans une résidence située 709 route du Télégraphe (Les Terrasses des Choseaux), sur un terrain cadastré C 3771, C 3773, C 3775, C 3777 et C 3783, d'une superficie totale de 2 784 m².
- Vente d'une maison de 144 m² composée de 3 appartements, située à la Ruaz sur un terrain cadastré K 694, K1950 et K 1952 d'une superficie de 861 m².
- Vente d'un hôtel de 2 059.46 m² situé lieu-dit Derrière le Grand Hôtel, sur les parcelles cadastrées D 1005, D1782, D 1783, D1924, D 1926, D 1928, D1930, D 1932, D 1934, D 1935, D1937, D 2160, D 2161, D2164, D 2166, D 2168 et D 2170 d'une surface de 2575 m².
- Vente d'un terrain à bâtir de 739 m² situé lieu-dit le Pessail aux Chozeaux Verneys, cadastré J1520.

11 - Marché public pour la rénovation des toitures des bâtiments de l'office du tourisme et de la Fruitière à Valloire - Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché relatif à la réfection de la toiture de l'Office du Tourisme à l'Entreprise Constantin – 571 route des Contamines 73300 La Tour en Maurienne pour un montant de 113 876.51 euros hors taxes,
- d'attribuer le marché relatif à la réfection de la toiture de la Fruitière à l'Entreprise Constantin – 571 route des Contamines 73300 La Tour en Maurienne pour un montant de 62 356.59 euros hors taxes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés publics de travaux.

12 - Instauration du système du forfait jours ou forfait cadre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer le système du forfait jours (ou forfait cadre).

13 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'élargir la période dite « hivernale » au mois de novembre 2024, portant ainsi la période hivernale du 01/11/2024 au 31/03/2025,
- de dire que les emplois ainsi créés auprès de la direction des services techniques seront rémunérés dans les conditions suivantes :

		Grade	Echelon	Correspondance IM au 23/05/2024
Sans qualification	1 ^{ère} année	Adjoint technique territorial	1	366
	A partir de la 2 ^{ème} année	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	397
Avec qualification	1 ^{ère} année	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	12	425
	A partir de la 2 ^{ème} année	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	435

- de préciser que les indices majorés sur lesquels sont rémunérés les postes créés restent attachés aux cadres et aux échelons susvisés et évoluent en conséquence des dispositions législatives afférentes,
- de préciser que pour tous ces emplois, l'autorité territoriale décide de pourvoir ces postes, sous réserve que les besoins des services l'exigent,
- de dire que les crédits nécessaires à ces emplois sont prévus au budget,
- de modifier le tableau des emplois de la commune en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

14 – Informations diverses

A compter de janvier 2025, les conseils municipaux se tiendront à 19h00 toute l'année, en saison et en inter-saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 24 octobre 2024 à 19h50.

La secrétaire de séance,
Stéphanie FEUTRIER.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAX.

